

PRATIQUES DE BRULIS DANS LA GESTION DE L'EMBROUSSAILLEMENT SUR LE MONT LOZERE

Résultats de stage de fin d'étude

Ce stage a été réalisé par Eloise Gros pour l'obtention de son diplôme d'ingénieur agronome en système d'élevage à l'Institut Agro de Montpellier. Tout au long de son stage, Eloise a été encadrée par Charlotte Dehays (Idele, maître de stage), Claire Aubron (Institut Agro Montpellier, tutrice pédagogique) et Ludivine Eloy (CNRS, co-encadrante).

Contexte

Sur le mont Lozère, le **feu** est utilisé historiquement pour la mise en culture et le brûlis des refus après pâturage. **Au cours du XX^e siècle**, avec la déprise agricole et la fermeture des milieux, il est devenu un **outil de gestion de l'embroussaillement** pour les éleveurs. Dans un contexte de changement climatique, ces pratiques tendent à être disqualifiées en raison du risque incendie auquel elles peuvent être associées. Sur le mont Lozère, ce sont aussi les atteintes potentielles à la biodiversité qui sont soulignées, en particulier dans les zones humides qui tendent à s'assécher.

Ce travail de stage réalisé en 2023 dans l'UMT Pastoralisme visait à caractériser les pratiques de brûlis et à comprendre leur insertion dans les exploitations agricoles et les paysages du mont Lozère.

Méthode

Pour cela, **onze entretiens individuels** auprès d'éleveurs ont été menés, avec, pour trois d'entre eux, un approfondissement des

pratiques mises en œuvre à l'échelle d'un groupe de parcelles. Des recherches bibliographiques, des lectures de paysage et des entretiens auprès d'opérateurs du développement territorial ont complété ce dispositif.

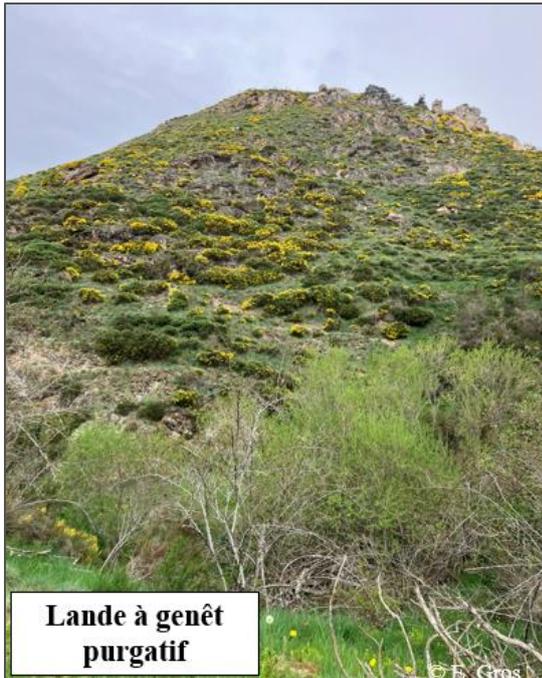
Résultats

Les exploitations d'élevage **bovin allaitant** sont les principales utilisatrices du brûlis, destiné à contenir le développement du **genêt purgatif** (*Cytisus oromediterraneus*) et à **balais** (*Cytisus scoparius*) sur les parcours. Les sept exploitations enquêtées dans cette production élèvent en moyenne 57 vaches et leur suite (race Aubrac ou Limousine) et disposent de 46 ha de prairies et 266 ha de parcours. En plus des broutards et des réformes, elles conduisent souvent un atelier complémentaire, par exemple d'élevage porcin.



Lande à genêt à balais

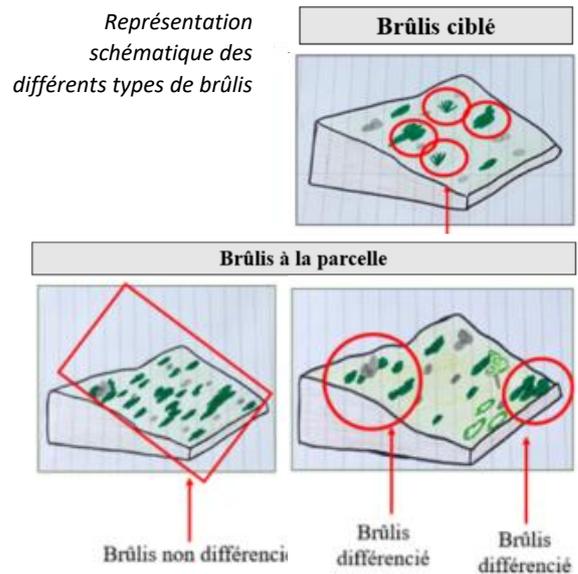
© E. Gros



Lande à genêt purgatif

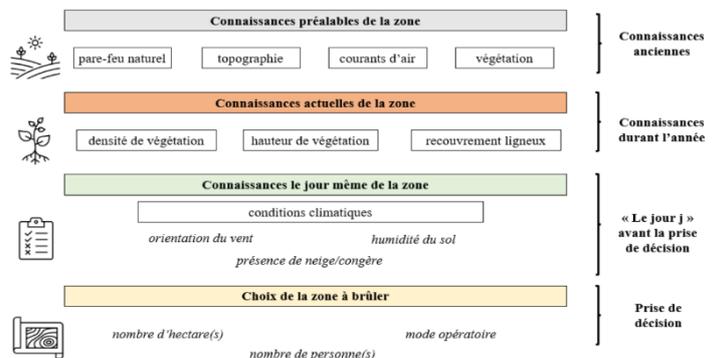
Les périodes de brûlis sont réglementées et la pratique est interdite au printemps et en été. Les éleveurs réalisent les brûlis **entre décembre et février**. Ils recherchent des conditions **froides** afin que le feu reste superficiel et que le sol soit peu impacté. Les entretiens ont permis de distinguer le **brûlis ciblé** pratiqué directement au pied de l'arbuste à brûler, exigeant en travail et donc mobilisé seulement lorsque la densité d'arbustes est faible, du **brûlis à la parcelle** mis en œuvre sur des surfaces allant jusqu'à 15 ha. Pour les brûlis à la parcelle, les éleveurs s'appuient sur le **vent** et les **courants d'air** pour orienter le feu vers la zone souhaitée ou éloigner les flammes d'une zone à protéger. Pour isoler certaines zones (zones humides par exemple) et arrêter le feu à l'endroit souhaité, ils utilisent des **pare-feu** naturels (tapis de neige ou congères par exemple) ou artificiels (brûlage dirigé réalisé par les pompiers ou débroussaillage mécanique d'une zone au préalable). Lorsque la végétation est hétérogène, les éleveurs **divisent** la parcelle en plusieurs unités de gestion, et mettent en œuvre des pratiques différenciées pour chacune d'elles, tenant compte de cette hétérogénéité. Lorsqu'elles sont trop grandes (plus de 30 ha), les parcelles avec une végétation homogène peuvent aussi

être découpées en tronçons, successivement soumis au brûlis. Un même espace est soumis au brûlis **tous les 3 à 5 ans**, avec une **adaptation de la fréquence** aux conditions climatiques de l'année – plus ou moins propices à la mise en œuvre du brûlis – et au développement de la végétation. Les éleveurs cherchent donc à fractionner les parcelles brûlées, ce qui peut indiquer la gestion d'un « paysage de brûlis en mosaïque », courante dans les sociétés pastorales.



La mise en œuvre des brûlis nécessite donc une prise en compte de nombreux facteurs topographiques, climatiques, paysagers, etc. afin qu'ils soient le plus adaptés possibles. Cela nécessite des connaissances et une maîtrise des conditions locales à plusieurs niveaux.

La mise en œuvre du brûlis : une combinaison de connaissances à différentes échelles



Dans les exploitations agricoles du mont Lozère, le brûlis s'articule avec deux autres pratiques contribuant à la gestion de l'embroussaillage : le **pâturage** et le **gyrobroyage**. Le pâturage des parcours constitue la ressource fourragère principale des bovins allaitant de mai à octobre. Les animaux sont conduits dans de **grands parcs de landes clôturés** (10 à 150 ha) exploités successivement pendant chacun plusieurs semaines en remontant en altitude. Il y a un passage par an sur chaque parc, avec un chargement moyen de 0,17 UGB/ha pour les sept élevages bovins allaitant enquêtés. La taille importante des parcs, qui se traduit par le sous-pâturage des zones moins appétentes ou plus difficiles d'accès, limite l'impact du pâturage sur le contrôle de l'embroussaillage. Cette grande taille se justifie toutefois par le travail de pose et d'entretien des clôtures, ainsi que par les contraintes d'accès à l'eau pour l'abreuvement des animaux. Toutes les exploitations enquêtées utilisent également un gyrobroyeur pour procéder au **débroussaillage motomécanisé** des genêts sur certains espaces de parcours. L'opération se déroule à des périodes de l'année variables suivant les éleveurs et est effectuée **tous les 3 ans** en moyenne sur une même parcelle. Le gyrobroyage laisse un mulch qui peut gêner la repousse herbacée, mais il est efficace pour limiter le développement des genêts. Par rapport au brûlis, il est toutefois **couteux** (équipement, carburant et travail salarié lorsque les éleveurs font appel à un prestataire ou la CUMA) et ne peut être utilisé sur tous les parcours, pour des questions de difficultés d'accès avec les équipements ou de présence de **pierres** qui endommageraient le matériel.

Parmi les éleveurs enquêtés, cinq **combinent brûlis et gyrobroyage** en utilisant l'un ou l'autre suivant les parcelles ou les unités de gestion au sein d'une même parcelle. Les six autres éleveurs n'ont pas recours au brûlis et font du gyrobroyage sur les parcelles praticables avec les équipements qui le nécessitent. L'**absence de brûlis** dans ces exploitations s'explique pour certaines d'entre elles par les surfaces de parcours plus réduites avec un embroussaillage de ce fait plus facile à contrôler (élevage ovin, caprin ou bovin laitier). D'autres éleveurs mettent en avant la peur du feu et le fait qu'ils ne se sentent pas compétents pour le mobiliser.

Les enquêtes réalisées ne font pas état d'évolutions récentes des pratiques de brûlis ou des autres modalités de gestion de l'embroussaillage. Toutefois, plusieurs des exploitations enquêtées se sont **agrandies en surface** au cours des deux dernières décennies, sans évolution notable de la taille du troupeau. Cette dynamique, qui se combine avec la diminution du nombre d'exploitations, se traduit par une diminution du cheptel bovin à l'échelle du mont Lozère, visible dans les données du recensement agricole. Ceci est cohérent avec les évolutions de la politique agricole commune depuis la réforme de 2014-2015 – large part des subventions versées par hectare et moins par animal – et peut s'expliquer aussi par des questions de travail, d'évolution du climat et des marchés. Cela suggère que l'embroussaillage se renforce ou que sa gestion dans les élevages passe **moins par le pâturage des troupeaux que par le gyrobroyage et le brûlis**, d'où l'importance de connaître et reconnaître ces pratiques complexes et souvent combinées.



Paysage de l'ouest du mont Lozère @Eloise Gros